



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Pour un modèle d'aménagement durable du territoire forestier soutenu par la population et par les professionnels

Propositions de l'Ordre des ingénieurs
forestiers présentées au nouveau
gouvernement du Québec

Septembre 2022



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

À titre d'organisme professionnel voué à la protection du public québécois en matière de pratique professionnelle en foresterie par ses 1929 membres, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec souhaite soumettre ses propositions au nouveau gouvernement du Québec suite aux élections provinciales 2022.

**La contribution de l'Ordre est unique
puisque ses interventions sont
faites avec le seul souci d'assurer la
protection du public et du patrimoine
forestier québécois.**

Rappelons que l'Ordre a pour mandat de veiller à ce que l'ingénieur forestier agisse en conformité avec les objectifs de sa profession qui sont l'aménagement intégré, la mise en valeur et l'utilisation ordonnée de toutes les ressources de l'environnement forestier québécois.



Le milieu forestier: entre opportunités et inquiétudes

En plus d'être un moteur économique pour toutes les régions du Québec, la forêt québécoise est au cœur de nos vies, que ce soit pour notre travail, nos loisirs, notre santé ou encore pour les milliers de produits qu'elle nous offre.

Dans une époque de grands bouleversements où les certitudes du passé ne sont plus acquises, notre forêt a plus que jamais un rôle à jouer dans une économie verte où on doit s'adapter aux changements climatiques et développer des produits à faible empreinte carbone. Nous avons donc la responsabilité de la transmettre aux générations futures dans un état qui leur permettra de répondre à leurs attentes tout en maintenant sa contribution au bien-être des générations actuelles.

En 2020, l'Ordre a mené une vaste enquête auprès de l'ensemble des ingénieurs forestiers du Québec. Les résultats de l'Enquête sur la pratique des ingénieurs(es) forestiers (res) ont démontré d'une part, le fort sentiment d'appartenance des ingénieurs forestiers à leur profession et leur passion pour la forêt. Les ingénieurs forestiers ont également manifesté leur désir de communiquer à la population leur engagement envers la durabilité des écosystèmes forestiers dans un contexte d'évolution des besoins des communautés. Ils sont aussi convaincus que leurs actions contribuent de manière significative à la lutte aux changements climatiques.

D'autre part, l'Enquête a clairement démontré que l'organisation du travail et la lourdeur bureaucratique nuisent à l'exercice plein et entier de leurs compétences. Le fractionnement des tâches est particulièrement problématique, puisqu'il ne favorise pas la transparence, l'imputabilité et la prise en compte des avis de tous les utilisateurs.



**« Le prochain gouvernement
devra moderniser le régime
forestier et la Loi sur les
ingénieurs forestiers**

**s'il souhaite que le milieu forestier joue
pleinement son rôle social, économique et
environnemental».**

François Lalibeté, ing.f., Ph.D., président de l'OIFQ

Une proportion significative de la population, dont des ingénieurs forestiers, exprime une inquiétude face à notre capacité d'assurer la durabilité de l'aménagement forestier.

Toutefois, il ne fait plus de doute dans leur esprit que la forêt a tous les atouts pour accroître notre bien-être collectif, pour peu que sa gestion soit durable.



MODERNISER LE CADRE DE GESTION ACTUEL POUR :

- Améliorer la cohérence entre les niveaux de planification. Les plans stratégiques doivent être mis en œuvre;
- Diminuer la lourdeur administrative et briser la structure en silos engendrant la multiplication des comités de coordination qui mobilisent les ressources ailleurs que dans la planification et les suivis;
- Revoir la gestion de l'information, chacun développant ses propres systèmes, générant des sources d'erreurs;
- Revoir le système de concertation des usagers de la forêt, en améliorant la transparence, l'imputabilité et la prise en compte des avis de tous les utilisateurs;
- Miser davantage sur la latitude professionnelle afin notamment d'éliminer les révisions en cascades et stériles;
- Diminuer les délais de mise en application de projets ou de changements;
- Raffermer la confiance entre les acteurs de la chaîne de planification et d'approvisionnement.

Se donner les moyens de nos ambitions

Pour l'OIFQ, le prochain gouvernement devra mener **deux actions prioritaires** et en parallèle:

1. Une modernisation du cadre de gestion du territoire forestier

2. Une mise à jour de la Loi sur les ingénieurs forestiers

Ces actions conditionneront le succès des politiques de gestion du milieu forestier

permettant de concrétiser les opportunités, en réduisant l'incertitude et en solidifiant la confiance de la population envers la gestion durable de notre patrimoine forestier.



1. Moderniser le cadre de gestion du territoire forestier sur une base plus régionale et à une échelle humaine.

De l'avis de l'Ordre, il est impératif de s'assurer que les décideurs gèrent le territoire sur une base plus régionale et à une échelle humaine.

En plus de favoriser un climat de confiance entre les parties prenantes, **d'importants gains économiques** seraient réalisés par le déploiement d'un aménagement des ressources adapté à la spécificité du milieu, **efficace, flexible et orienté vers les résultats**. Des professionnels ancrés dans leur milieu y développeraient un meilleur sentiment d'appartenance et une plus grande collaboration avec les différents utilisateurs. Une appartenance forte au territoire est un gage de durabilité, puisque les acteurs opteront pour des choix qui consolideront l'avenir, tout en procurant des bénéfices à court terme.

Conjugué à une autonomie et une responsabilisation accrue, ce sentiment d'appartenance rendrait assurément le travail plus attrayant, **améliorant ainsi la rétention et le recrutement de la main-d'œuvre**. Plus d'efficacité et une plus grande flexibilité rendraient les organisations plus performantes et plus rentables, donc plus résilientes face aux changements imprévisibles et inévitables liés aux phénomènes naturels et à l'économie de marché.

On souhaite que tous les acteurs du milieu forestier se mobilisent derrière une telle réforme pour en établir les bases et que le nouveau gouvernement soutienne cette mobilisation.

Il existe de beaux exemples de modèles au Québec et ailleurs dans le monde, qui favorisent l'intégration et la synergie des compétences plutôt que le travail en silo et la fragmentation des tâches. En plus d'être plus performants sur le plan de la création de richesses, ces modèles sont de nature à redonner à la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers une expression de sa pleine valeur, susceptible d'en faire bénéficier la population.

En opérant une réforme de la gestion du milieu forestier, l'Ordre croit que les **acteurs du milieu en viendront naturellement à opérer un virage valeur**, car plus le territoire est convoité et utilisé, plus ses ressources, même renouvelables, sont limitées. Il s'agit ici certainement d'une proposition qui ébranle les paradigmes actuels dont le plus persistant est celui de la maximisation de la production de volume de matière ligneuse, même si celle-ci reste vitale pour assurer la durabilité de la filière forestière.

Le territoire deviendrait donc un lieu où tous les intervenants **participeraient activement au développement de solutions gagnant-gagnant**. Les partenaires adopteraient une approche collaborative, ce qui renforcerait notre culture forestière et notre crédibilité envers la population en général, suscitant ainsi une meilleure acceptabilité sociale.

Quelle que soit la manière avec laquelle on désire baliser nos actions en lien avec les **changements climatiques**, l'Ordre est d'avis que cela doit devenir une opportunité de donner une plus grande reconnaissance aux avis, conseils et recommandations scientifiques des professionnels impliqués dans l'aménagement des forêts québécoises. Cela nous semble un incontournable pour l'avenir afin d'assurer une véritable gestion durable des forêts et de l'ensemble de ses ressources.



2. Mettre à jour la Loi sur les ingénieurs forestiers pour une meilleure reddition de compte à la population

Pour assurer le succès d'une telle réforme de la gestion du milieu forestier, l'Ordre croit que ces changements de paradigmes doivent aller de pair avec une modernisation de la Loi sur les ingénieurs forestiers dont la dernière mise à jour remonte à 1949.

Depuis, la foresterie a bien changé. D'un aménagement visant prioritairement la récolte de matière ligneuse pour l'industrie des pâtes et papiers, nous sommes passés à un aménagement polyvalent de la forêt, **qui nécessite l'application de nouvelles connaissances et technologies et l'intervention de divers professionnels.** C'est pourquoi il importe de bien clarifier les champs de pratique et les actes réservés et partagés. Ceci est d'autant plus important qu'une gestion plus régionalisée et autonome amènera une forte reddition de compte à la population. Avec une loi professionnelle moderne, l'OIFQ pourra protéger le public et son patrimoine forestier, tout en s'assurant que l'aménagement des ressources du milieu forestier est réalisé de manière durable par des professionnels compétents et imputables.

La protection de l'arbre, des forêts et leur écosystème, la gestion durable des forêts, sa prise en compte dans les enjeux climatiques et la stabilité économique qu'elle procure vont de pair avec la protection du public.

Moderniser la Loi des ingénieurs forestiers du Québec permettrait de s'assurer que nos professionnels demeurent en phase avec cet enjeu premier de l'Ordre.

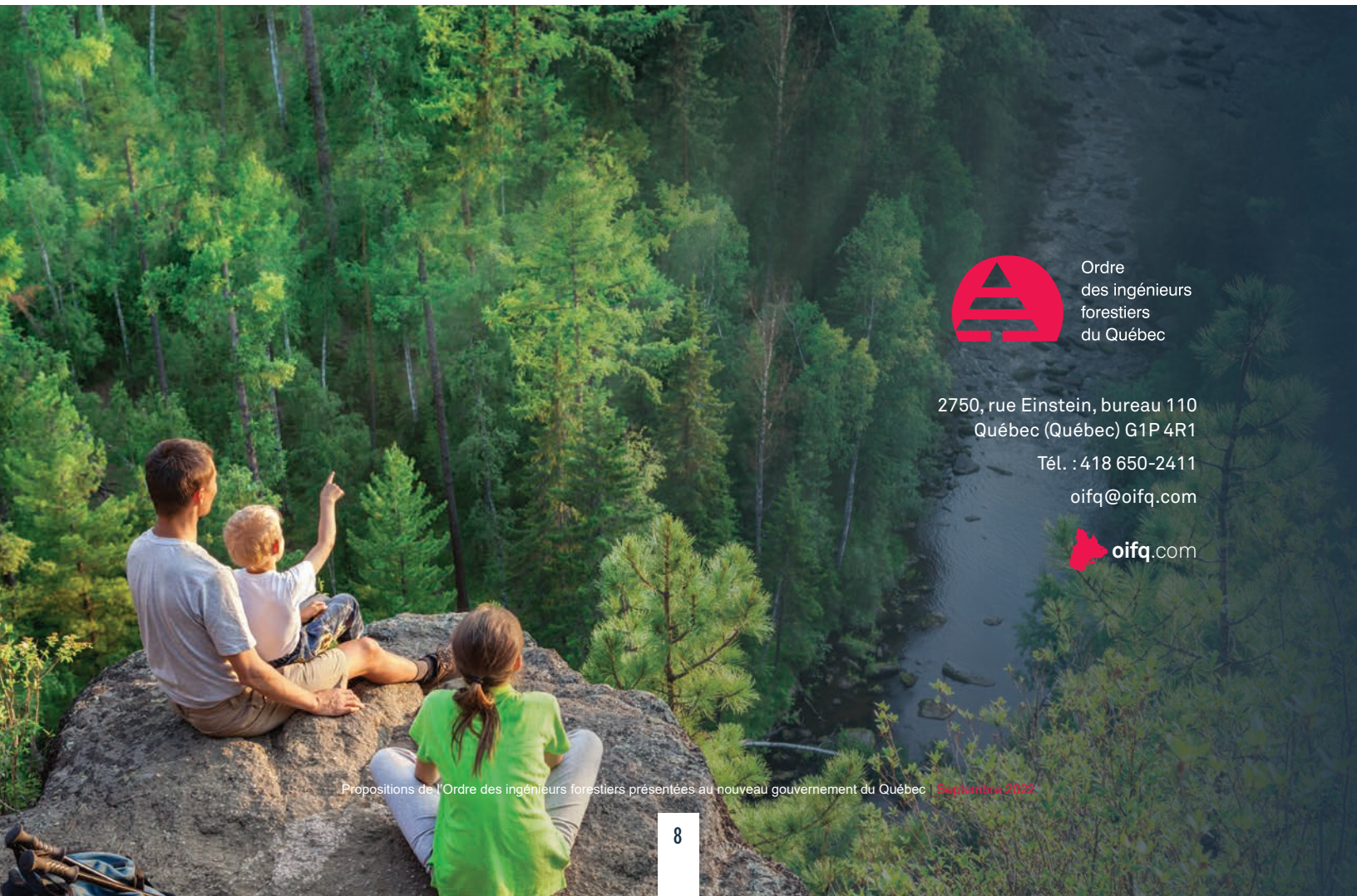


Conclusion

Le régime forestier actuel, sanctionné en 2010 et mis en œuvre en 2013, prend assise sur des principes nobles d'aménagement durable et de participation du public. Ces principes sont toujours valables et doivent être conservés.

Cependant, nous sommes d'avis que les outils mis en place pour concrétiser ces principes doivent être réformés, puisque le système de gestion mis en place a montré ses limites et continue de générer de l'insatisfaction chez toutes les parties prenantes.

Le nouveau gouvernement doit donc démontrer beaucoup de leadership et une grande ouverture à revoir les modalités de déploiement du régime forestier pour faire de celui-ci un modèle d'aménagement durable du territoire forestier soutenu par la population et par les professionnels.



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

Tél. : 418 650-2411

oifq@oifq.com

 oifq.com